



COMMUNIQUE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers étudiants

Vous voudrez bien prendre connaissance de la nouvelle motion suivante de l'Assemblée générale des enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit.

« L'Assemblée générale des enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit de l'Université de Caen Basse-Normandie, réunie le 26 février 2009,

Ayant entendu une délégation des étudiants en droit.

Considérant que les évolutions récentes de la position gouvernementale sur la réforme du statut des enseignants-chercheurs ne sont pas de nature à rassurer sur la prise en compte des revendications formulées par les enseignants-chercheurs,

Décide

- *De poursuivre le mouvement (21 voix pour, 2 contre) ;*
- *De mettre fin à la modalité d'action consistant pour les enseignants-chercheurs à cesser totalement les activités administratives (unanimité) ;*
- *De maintenir la mesure de rétention des notes d'examen du 1^{er} semestre (22 voix pour, 1 contre)*
- *De suspendre totalement les enseignements les mardi 3 mars et jeudi 5 mars, et de consacrer ces journées à l'information du public (22 pour, 1 abstention).*
- *D'appeler les étudiants à une réunion d'information-débat qui se tiendra le lundi 2 mars à 17h dans l'amphithéâtre A. de Toqueville, les cours étant suspendus pour tous les étudiants en droit à partir de cette heure afin de leur permettre d'y assister (unanimité) ;*
- *De se réunir à nouveau le jeudi 5 mars à 17h en la Salle des Actes.*

Bien à vous.

Le Doyen
Jean-François AKANDJI-KOMBE

